

Vos questions / nos réponses

## Voisin fumant de la drogue

Par [Profil supprimé](#) Postée le 26/03/2020 15:54

Bonjour, j'habite dans un appartement avec mes beaux parents et depuis l'emménagement de nos nouveaux voisins, il y a une forte odeur de drogue qui s'infiltré dans tout l'appartement. N'étant pas en très bon terme avec eux nous ne savons pas quoi faire. De plus ma belle mère garde des enfants donc c'est impossible de continuer comme cela. Nous avons penser à aller voir la police mais est-ce réellement utile? Feront-ils vraiment quelque chose? Sinon comment faire pour arrêter cela? Merci d'avance.

---

**Mise en ligne le 27/03/2020**

Bonjour,

Nous entendons les désagréments que vous-même et votre famille êtes en train de vivre actuellement, ces fortes odeurs qui s'infiltrent dans tout votre appartement et qui dérangent également l'activité professionnelle de votre belle mère puisqu'elle garde des enfants chez elle.

Il nous est difficile de vous indiquer comment précisément régler ce problème puisqu'il s'agit avant tout d'un problème de voisinage. De ce fait, nous ne pouvons que vous conseiller d'essayer de le régler à l'amiable.

Nous entendons aussi que vous n'êtes pas en très bons termes avec vos voisins, et par conséquent si la communication avec eux s'avère difficile, vous pouvez par exemple leur écrire en leur exposant les faits et la gêne provoquée. Vous ne pouvez pas les forcer à l'arrêt de leur consommation mais vous pouvez leur demander de faire en sorte que les odeurs ne vous incommodent pas.

La plupart des personnes n'ont pas conscience des désagréments que leur comportement peut créer et, parce qu'elles sont hors la loi, ne sont pas dans les meilleures dispositions pour se défendre. Elles peuvent par conséquent se montrer plus ouvertes à la discussion.

La décision d'appeler la police est un choix qui vous appartient, nous ne pouvons pas trancher pour vous, ni vous dire quelle suite vous pouvez espérer si vous décidez de prendre cette option. A toutes fins utiles, vous trouverez ci-dessous les coordonnées de « SOS Drogue Police », il s'agit d'un service rattaché à une brigade des stupéfiants pouvant vous informer sur les procédures possibles.

En cas de situation critique, (agression, violence...) vous pouvez bien sur porter plainte auprès de la police.

Nous vous souhaitons de retrouver toute la quiétude dont vous avez besoin dans votre quotidien.

Bien cordialement

---

**Autres liens :**

- [SOS DROGUE POLICE](#)